



*Signataire : Dilara Bayrak*

*Date de dépôt : 29 février 2024*

## **Question écrite urgente**

### **Protection de la personnalité des collaborateurs au département de la santé et des mobilités (DSM) bis**

Référence est faite à la réponse du Conseil d'Etat à la question écrite urgente 1984. Au regard de celle-ci, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions complémentaires suivantes :

- Est-ce usuel pour le Conseil d'Etat de renvoyer les députés à des communiqués de presse antérieurs à leur question écrite, alors même que le Conseil d'Etat déclarait à la presse réserver ses réponses aux députés ?
- Comment le Conseil d'Etat voit-il la coopération avec le Grand Conseil sur des questions sensibles, propres aux sujets liés à la protection de la personnalité des collaborateurs de l'Etat ?
- Combien de personnes ont-elles contacté le groupe de protection de la personnalité des HUG depuis le début de la législature (ou tout autre organe équivalent au groupe de confiance de l'Etat) ?
- Comment le Conseil d'Etat, tout particulièrement sous l'angle RH, se positionne-t-il sur les nombreux départs au sein du DSM ?
- Des conventions de départ ont-elles été négociées dans les cas susmentionnés ? Si oui, pour quels montants ?
- Quelles sont les mesures mises en place par le Conseil d'Etat – dans son ensemble et pas uniquement par le DSM – pour éviter que les constats du rapport Fonjallaz se répètent ?
- Quel est le suivi effectué par l'ensemble du Conseil d'Etat concernant la situation au DSM ?

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.